## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_

Séance du 24/01/2008 - Convocation du 16/01/2008

Compte rendu affiché le : 01/02/2008

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Présents: M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY;

M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M.

 $GONDELAUD; Mle\ MILLET;\ M.\ BELLOT;\ M.\ BOUREZG$ 

Absents représentés: Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMANN

(pouvoir à Mme BOUHEY); M. GOSSET (pouvoir à M. GONDELAUD); M. FORGET (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M.

MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT)

**Absents:** Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Nombre de conseillers En exercice 29

Ref: CC

Présents 20
Votants 25

Objet : Mission diagnostic et schéma directeur d'aménagement

Pour faire suite à la réflexion engagée sur l'évolution du quartier du Vieux Château, il convient de définir les options qui pourraient être retenues pour l'aménagement du secteur Nord Est d'une partie du centre-ville, secteur formé par la zone comprise entre les rues Pollet, Wissel, Dugelay.

Le site est particulièrement stratégique : entrée de ville, lien entre le secteur historique et le Vallon des Torrières. Il constitue l'un des secteurs d'évolution de la commune présentant le plus de potentialités.

Il est proposé de demander à un cabinet spécialisé la réalisation d'une étude analysant les potentialités architecturales urbaines et paysagères ainsi qu'une proposition de schéma directeur d'aménagement du quartier. L'objectif consiste en la mise en valeur du site dans le cadre du développement durable et de sa réintégration dans le tissu urbain.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics
- VU les différentes démarches réalisées en vue de bénéficier d'une prestation d'études conformes aux objectifs définis cidessus,
- CONSIDERANT l'importance pour l'aménagement urbain du centre de Neuville, de disposer d'éléments fiables sur les évolutions possibles du secteur considéré,
- DECIDE de confier une mission de diagnostic et de réalisation d'un schéma directeur d'aménagement relatif à l'évolution du secteur Pollet, Wissel, Dugelay,
- CONFIE cette mission, après recherche réalisée conformément aux procédures décrites par le Code des Marchés Publics, au cabinet Archipat pour un montant total maximum hors taxes de 8 000 euros,
- ADOPTE le contenu de la mission définie comme suit :
  - \* analyse et diagnostic de l'état des lieux
  - \* perspectives et proposition d'aménagement
  - \* animation de la mission
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire?
- DIT que la dépense correspondante figure au budget communal.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 24 janvier 2008 Le Maire, Paul LAFFLY.

